

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2026

Objet : Renouvellement pour la période 2027-2031 de la convention-type avec un centre de gestion adhérent à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales, pour les collectivités et établissements de son ressort depuis le 1^{er} janvier 2019

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 16 juin deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 19 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 10 ;
 - représentés : 9.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Quentin GESELL
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX

Avaient donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Etienne FILLLOL à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Daniel GUERIN à Madame Aurore THIROUX
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Julien WEIL à Monsieur Quentin GESELL

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Madame Marie CHAVANON
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Jean-François DUFEU
Madame Françoise KERN
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Renouvellement pour la période 2027-2031 de la convention-type avec un centre de gestion adhérent à BIP, la banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales, pour les collectivités et établissements de son ressort depuis le 1^{er} janvier 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L.113-2, L.113-5, L122-4 et L.122-5 ainsi que les articles L.341-1 à L.342-4,

Vu la délibération n°2018.60 du 24 septembre 2018 fixant le tarif d'abonnement à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales (BIP), applicable aux centres de gestion offrant l'accès à BIP aux collectivités et établissements publics de leur ressort à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2021.56 du 5 octobre 2021 relative au réabonnement à BIP sur Internet des centres de gestion au profit des collectivités et établissements affiliés et des collectivités non affiliées de leur ressort territorial dans le cadre d'une adhésion à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique pour la période 2022-2026,

Considérant la nécessité de faire évoluer les tarifs pour faire face aux dépenses liées au fonctionnement de la banque de données BIP,

Considérant que les abonnements arrivent à échéance le 31 décembre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de fixer le tarif applicable aux centres de gestion, dont la première adhésion d'accès à BIP pour leurs collectivités et établissements publics serait intervenue à partir du 1^{er} janvier 2019, à 0,60€ (soixante centimes d'euro), par agent occupant un emploi permanent dans toutes leurs collectivités et établissements affiliés et les collectivités et établissements non affiliées de leur ressort territorial adhérents à l'appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines prévu par l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique.

Article 2 : APPROUVE la convention-type avec un Centre de gestion l'autorisant à diffuser l'accès à BIP aux collectivités et établissements publics de son ressort à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2031.

Le Président,



Jacques Alain BÉNISTE
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris